

## ARRÊTE MUNICIPAL Portant réglementation temporaire de la circulation

DF/ EL

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

**Vu** la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** l'article 417-6 du Code de la Route,

**Vu** l'article R 610-5 du Code pénal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le décret n°85.807 du 30 Juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la route,

**Vu** le décret n°86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

**Vu** l'arrêté ministériel du 22 Juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 Juin 1977,

**Vu** la demande de Monsieur Sébastien BEAUD'HUIN représentant la Société DESCAMPS TP 32, Z,I, rue de Wedel 59540 CAUDRY, en date du 02 Juillet 2020,

**Vu** l'avis du Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai,

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir des accidents,

### ARRETE :

**ARTICLE 1** - En raison des travaux de sécurisation (Création d'un plateau surélevé) que doit effectuer la Société DESCAMPS TP, la circulation des véhicules sera restreinte et alternée par feux tricolores de chantier Rue Charles Gide (RD 16) en agglomération de Caudry.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 2** - Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier et de restriction de la circulation, ainsi que toutes les mesures relatives à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus sous la responsabilité de la Société DESCAMPS TP pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1.

**ARTICLE 3** - Ces travaux interviendront du Lundi 06 Juillet 2020 au Vendredi 31 Juillet 2020.

**ARTICLE 4** - Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**ARTICLE 6** – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** - - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

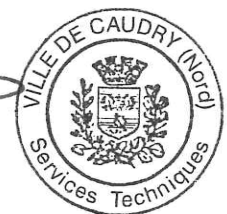
- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Responsable de la Société DESCAMPS TP
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Fait à Caudry, le 03 Juillet 2020

Le Maire,



Frédéric BRICOUT



## Avis du Département du Nord Arrondissement Routier de Cambrai

Je soussigné, Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai, donne un avis :

favorable

défavorable

Motif... *En lien avec les travaux de renouvellement de couche de surface réalisés récemment sous maîtrise d'ouvrage départementale.*

à l'Arrêté Municipal portant réglementation temporaire de RESTRICTION de la circulation pris par la Ville de Caudry, en raison des travaux de création d'un plateau surélevé que doit effectuer la Société DESCAMPS TP, Rue Charles Gide à CAUDRY – R.D. 16

Demande de Monsieur Sébastien BEAUD'HUIN représentant DESCAMPS TP en date du 02 Juillet 2020.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

~~La vitesse sera limitée à 30 km/h.~~

La circulation sera alternée par feux tricolores ;

Ces travaux interviendront à compter du Lundi 06 Juillet 2020 jusqu'au Vendredi 31 Juillet 2020.

Fait à CAMBRAI, le ..... *03/07/20*

Le Technicien de Secteur

Arrondissement Routier  
de Cambrai  
Technicien de Secteur

*[Signature]*  
**Franck BULTEZ**

Le Responsable de l'Arrondissement Routier  
de Cambrai

Le Responsable Adjoint de l'Arrondissement  
Routier de Cambrai

*[Signature]*  
**A. GIULIANI**